

Compte rendu de congrès **Congrès international ÉCO-1999, « Écostratégies et compétitivité »**

7-9 juin 1999, Maison de la Chimie à Paris (France)

MARCEL JOLLIVET

Marcel Jollivet, Ladyss-CNRS
Université de Paris X
Maison Max Weber
200, avenue de la République
92001 Nanterre Cedex
Tél. : 01 40 97 73 82
Fax : 01 40 97 71 55
Email : mjollivet@u-paris10.fr

Le congrès Éco-99 consacré aux actions des entreprises en direction de l'environnement s'est tenu du 7 au 9 juin 1999 à la Maison de la Chimie, à Paris. Cette rencontre était organisée par l'Association pour des congrès sur l'environnement (ACE). Elle partait de l'idée que les entreprises sont désormais contraintes, tant par les réglementations nationales que par les conventions internationales, de prendre en compte l'environnement et que, dans une optique de compétitivité, l'innovation est sans doute la meilleure réponse à cette situation nouvelle.

Les intervenants ont constitué un panel intéressant puisqu'ils venaient d'une vingtaine de pays et représentaient tant les pays en voie de développement ou émergents que les pays industrialisés. Il convient néanmoins de souligner que ces derniers occupaient largement le devant de la scène, avec une présence particulièrement marquée des États-Unis.

Le statut des intervenants mérite aussi une attention particulière : il s'agissait soit de représentants de directions d'entreprises (et pas n'importe lesquelles, de grandes multinationales), les responsables des directions d'environnement, aussi bien que les présidents eux-mêmes, soit de responsables ou d'anciens responsables politiques, ministres ou ex-ministres, soit de représentants, au plus haut niveau là aussi, d'organismes européens ou internationaux ou de structures diverses mises en place au niveau national par différents pays dans le cadre de leurs politiques d'environnement.

Une sorte de (petit) Davos de l'environnement en quelque sorte !

Il ne s'agit donc pas d'une rencontre de scientifiques. Son intérêt réside dans les informations apportées sur les stratégies et les réalisations des entreprises en matière d'environnement et sur les orientations des politiques internationales et nationales visant à assujettir la production industrielle à des contraintes environnementales. Il était particulièrement intéressant d'avoir eu l'occasion d'entendre les prises de position publiques des grandes entreprises sur l'environnement.

Le programme comportait deux séances plénières et pas moins de onze tables rondes qui portaient sur les thèmes suivants : tendre l'émission vers zéro, infléchir l'économie vers des activités non polluantes : incitation ou régulation, l'éco-efficacité dans la production d'énergie, les rapports entre investissement, assurance et marché, comptabilité et rapports annuels environnementaux, le développement durable dans les pays en développement, l'éco-compétitivité dans l'industrie

électronique, l'éco-efficacité des transports individuels, l'éco-compétitivité et le *stewardship* dans les industries de procédés : bois, papier et chimie, le management stratégique environnemental, l'environnement et les produits : un nouvel axe de développement industriel.

Des avancées notables dans la prise en considération de l'environnement par les grandes entreprises

Un autre intérêt de ce congrès est que l'association qui en a pris l'initiative avait organisé un congrès similaire en 1997. Elle a donc pu se livrer à une comparaison – sur laquelle s'appuie ce compte rendu aussi – des propos des intervenants entre les deux dates. Elle a noté des évolutions sensibles.

Elle souligne tout d'abord les disparités qui demeurent, tant dans l'importance accordée aux problèmes d'environnement que dans les investissements consacrés à des actions visant à y faire face, entre les différentes branches industrielles.

Ainsi, le congrès a pu mettre face à face les quatre grands du secteur : Canon, IBM, Hyundai Electronics, Xerox. Les industriels de l'électronique, bien que commençant tout juste à développer des stratégies de développement durable, font figure de pionniers. La rapidité avec laquelle se développent les innovations dans ce secteur, une grande souplesse découlant de ses caractéristiques structurelles (des sociétés de concepteurs-assembleurs qui peuvent reporter leurs exigences sur leurs sous-traitants) et, sans doute aussi, la nature même des produits, à forte composante immatérielle, rendent compte de cette position de pionniers.

Les industries de procédés avancent plus lentement car elles mettent en jeu des structures beaucoup plus lourdes, mais elles sont pleinement engagées dans le processus. Elles ont commencé par se soucier de se plier aux contraintes réglementaires pesant sur leurs sites de production. Elles s'appliquent maintenant à rationaliser les flux de matières premières qu'elles engendrent en cherchant à améliorer l'efficacité (et à réduire les coûts) des procédés qu'elles mettent en œuvre.

L'industrie automobile se heurte à un problème d'image en raison de la montée en puissance de la sensibilité à la pollution atmosphérique urbaine. Elle s'efforce désormais d'anticiper. À ce propos, il est rappelé que, selon les études de l'OCDE, les problèmes environnementaux liés aux transports ne peuvent être

résolus par les innovations technologiques que pour moins de 50 %, le reste étant lié aux comportements des consommateurs. Le rôle des citoyens et des collectivités est donc essentiel.

On note enfin la diversité des formes d'action des entreprises. Parmi les constructeurs automobiles, Peugeot a présenté au cours du congrès son initiative en matière de création d'un puits de CO2 sous la forme de la reconstitution d'une forêt de 12000 ha en Amazonie brésilienne. Toyota, de son côté, déclare inclure les questions sociales dans sa conception du développement durable.

Toujours selon les organisateurs, la conclusion générale que l'on peut tirer de la comparaison des propos des intervenants de 1997 et de 1999 est que l'environnement a acquis droit de cité dans les grandes multinationales. On est passé de la prise de conscience de l'existence d'outils de gestion stratégique, efficaces et rentables pour les entreprises en matière d'environnement, à la réalisation de nombreux projets accroissant la compétitivité de ceux qui les ont menés à bien. On peut parler de maturité croissante des politiques environnementales des entreprises qui ont pris ces initiatives. Ces politiques, de marginales, sont devenues centrales. Exemples à l'appui, certaines sociétés déclarent aujourd'hui que la question du développement durable oriente l'ensemble de leur stratégie. Le développement durable, concept jadis décrié pour son peu de contenu, serait donc devenu une composante incontournable des stratégies des grandes entreprises. Des idées avant-gardistes comme la notion de « facteur 4 » ou « facteur 10 » (renvoyant à l'objectif d'accroissement de l'efficacité de l'usage des matières premières) et celle de cycle de vie, ou comme la substitution progressive de la vente de services au commerce des biens, sont largement acquises. On sort d'une vision linéaire de l'activité économique, dans laquelle la référence à l'environnement n'intervenait que de façon curative (*end of the pipe*) pour se placer dans une perspective préventive. Dans les discussions du congrès, il a été beaucoup question d'éco-conception, d'éco-efficacité, ou d'écologie industrielle.

L'environnement, source de profit

Le fait sans doute le plus significatif, qui explique le succès de la référence à l'environnement auprès des entreprises avant tout multinationales, est que les questions environnementales et les innovations qu'elles suscitent ou appellent ont fait leur preuve sur le plan économique et financier. Elles sont donc désormais identifiées et gérées comme des projets purement et simplement industriels et innovants, et non plus comme des projets étiquetés environnementaux et plus ou moins considérés comme se surajoutant à la façon d'une contrainte coûteuse à l'activité de l'entreprise. Les analystes financiers présents au congrès ont noté que les entreprises performantes en matière d'environnement l'étaient aussi en bourse (quoique corrélation ne signifie pas causalité). La performance environnementale deviendrait un critère pour les investisseurs. D'où la nécessité, soulignée dans les

débats du congrès, d'appliquer la transparence et la rigueur qui ont cours dans l'information comptable et financière à tout ce qui, dans l'activité de l'entreprise, a trait à l'environnement.

On peut mentionner par ailleurs l'apparition timide, mais réelle, selon les termes des organisateurs, des collectivités locales comme partenaires des industriels dans la prise en compte de l'environnement. Ce rôle s'affirme notamment dans la mise en place de zones d'activité intégrées, qui renvoient aux fonctions des collectivités locales en matière d'aménagement du territoire. Des exemples ont été présentés au congrès. Ces zones s'appuient sur le concept de « zéro émission » : associant plusieurs types d'industries, les déchets des uns étant la matière première des autres, elles font figure de vitrines de l'écologie industrielle. Leur mise en place suppose une concertation entre représentants des collectivités locales et industriels et donc un intérêt partagé pour un développement soucieux de l'environnement.

En terminant ce compte rendu, il convient de rappeler qu'en ce qui concerne le monde de l'industrie, c'est la seule parole des grandes entreprises multinationales qui a été entendue lors de ce congrès. L'hirondelle ne fait pas le printemps. Que les grandes multinationales, au moins certaines d'entre elles, celles qui étaient représentées, aient fait de la référence à l'environnement un atout économique ne fait pas dire que l'ensemble de la vie économique mondiale s'est mise à l'heure de l'environnement. Cela ne doit pas faire oublier les disparités entre secteurs, pays, entreprises de tailles différentes... La question des PME notamment est tout particulièrement posée.

Par ailleurs, on ne doit pas sous-estimer le fait que c'est évidemment à des plaidoyers pro domo que les représentants et les dirigeants des entreprises se sont livrés. Il faut donc prendre ces témoignages pour ce qu'ils sont. Les propos tenus par les responsables des entreprises présentes n'en sont pas moins significatifs : environnement et développement durable sont désormais intégrés dans leur projet industriel. Toute la question est de savoir de quel environnement et de quel développement durable il s'agit. Qu'advient-il de ces deux notions quand elles sont prises dans la logique industrielle ? Pour répondre à cette question, il conviendrait d'analyser de façon approfondie le contenu des actions dont les entreprises se réclament. Cette interrogation est d'autant plus justifiée qu'au dire même des grandes entreprises, le développement durable en question concilie environnement et profit ! Une nouvelle qui ne peut évidemment pas – et ne doit pas – passer inaperçue !

Le Congrès Éco-1999 a été organisé par l'Association pour les colloques sur l'environnement (ACE, 2 avenue de la République, 92340 Bourg-la-Reine) créée pour réaliser le congrès Éco-1997 et par :

Penny Allen : 16 bis, rue Bardinnet, 75014 Paris,
Tél. : 01 45 42 89 64. Fax : 01 45 43 11 87.
et

Christophe Bonazzi : 2, avenue de la République, 92340 Bourg-la-Reine
Tél./Fax : 01 46 65 91 10